



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.2  
2 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-septième session  
9 juin-3 juillet 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Avant-propos et introduction

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, qui est le premier budget-programme biennal de la période couverte par le plan à moyen terme pour 1998-2001, a été présenté par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion à la 9e séance du Comité du programme et de la coordination, qui s'est tenue le 16 juin 1997.

2. Le Comité a été informé que le projet de budget-programme tenait compte des efforts déployés pour répondre aux préoccupations de tous les États Membres et faire en sorte que les activités prescrites soient exécutées de la façon la plus rentable possible. Le Secrétariat avait établi un budget-programme à la suite d'un examen extrêmement minutieux, par les directeurs de programme, de leurs mandats respectifs, compte tenu des ressources disponibles, des résultats à atteindre, des bénéficiaires prévus et du calendrier d'exécution des activités. Le montant des ressources proposées, 2 milliards 583 millions de dollars aux prix de 1998-1999, était inférieur à celui des ouvertures de crédit révisées pour 1996-1997 et comparable à celui indiqué dans le plan général que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 51/220 du 18 décembre 1996. Dans le contexte des importantes économies budgétaires à réaliser par rapport à l'exercice biennal 1996-1997, l'accent a été mis sur la nécessité de maintenir tous les programmes prescrits sans cesser de réduire autant que faire se pouvait les dépenses d'administration. À cette fin, on a réorganisé, selon que de besoin, les structures administratives et on a amélioré les méthodes de travail, ce qui a amené à redistribuer les tâches et les attributions du personnel.

3. Le Comité a été informé que les ressources avaient été réparties en fonction des secteurs prioritaires que l'Assemblée générale avait déterminés dans sa résolution 51/220, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions pertinentes et aux décisions prises à l'occasion des conférences des Nations Unies les plus récentes, le développement de l'Afrique, la promotion des droits de l'homme, la coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire, la promotion de la justice et du droit international, le désarmement, la lutte contre la drogue, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

4. Le Comité a été informé que les ressources qui seraient libérées au cours des deux prochains exercices biennaux à la suite de la réduction des dépenses d'administration et autres dépenses non liées au programme seraient transférées à des programmes de fond relevant des secteurs économique et social et des secteurs connexes.

5. Le Comité a été informé que dans l'état actuel des choses, le projet de budget-programme ne tenait pas compte de la réorganisation des départements dans les domaines économique et social, de la rationalisation des services d'appui aux processus intergouvernementaux, ni de la réorientation des activités d'information, dont le Secrétaire général avait fait mention dans sa lettre du 17 mars 1997 au Président de l'Assemblée générale (A/51/829), non plus que des mesures de réforme qu'il avait annoncées le 16 juillet. Les incidences budgétaires de ces mesures feraient l'objet d'estimations révisées qui seraient présentées à l'Assemblée à sa cinquante-deuxième session.

6. À ses 9e, 10e et 12e séances, les 16, 17 et 18 juin, le Comité a examiné la première partie du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. À sa 27e séance, le 30 juin, il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les effets des mesures d'économie approuvées ayant trait à l'exécution des activités et programmes prescrits (A/C.5/51/53).

#### Examen de la question

7. Certaines délégations ont noté avec satisfaction que le projet de budget présenté par le Secrétaire général restait dans la limite du plan général que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 51/220.

8. Certaines délégations ont estimé qu'une réduction du budget ne devrait pas être comprise comme signifiant une réduction du rôle de l'Organisation et que les réductions budgétaires ne devaient pas avoir de répercussions sur l'exécution des programmes et activités prescrits, en particulier dans le domaine de la coopération internationale et régionale pour le développement. Elles ont souligné que la revitalisation de l'Organisation ne signifiait pas automatiquement la réduction de ses programmes et activités. Plusieurs délégations ont été d'avis que le projet de budget-programme était l'expression de la discipline financière dont bon nombre de gouvernements faisaient l'expérience au niveau national et elles ont donc bien accueilli les propositions du Secrétaire général. Un grand nombre de délégations ont également fait bon accueil à l'intention du Secrétaire général de poursuivre ses

efforts pour améliorer l'efficacité et la productivité de l'exécution des programmes. Certaines délégations ont noté avec préoccupation que la répartition des ressources entre les chapitres budgétaires ne correspondait pas de façon exacte aux domaines d'activité prioritaires de l'Organisation pour 1998-2001. Une réduction des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice précédent a également été constatée dans des secteurs prioritaires.

9. Certaines délégations se sont de nouveau déclarées préoccupées de ce que le projet de budget-programme ne prévoyait pas de ressources pour les missions spéciales. Plusieurs délégations ont réaffirmé que les ressources nécessaires ne devraient figurer au projet de budget-programme que s'il existait des mandats précis pour ces missions spéciales, comme l'Assemblée générale l'avait déjà décidé dans sa résolution 51/220. À cet égard, certaines délégations ont fait observer qu'il n'en faudrait pas moins établir un rapport où serait examinée sous tous ses aspects la question de toutes les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée, en date du 19 décembre 1986, y compris celles qui se rapportaient au maintien de la paix et de la sécurité ou tenaient à l'inflation ou aux fluctuations monétaires, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 51/220.

10. Un grand nombre de délégations se sont inquiétées du nombre de postes que l'on proposait de supprimer et de l'effet négatif que cela risquait d'avoir sur la capacité de l'Organisation de s'acquitter entièrement de son programme de travail. Elles ont souligné qu'il fallait préserver le caractère international de l'Organisation et respecter le principe d'une répartition géographique équitable. Quelques-unes ont insisté sur l'importance de préserver l'équilibre entre les sexes. Nombre d'entre elles ont fait valoir que le Secrétaire général aurait dû inscrire dans son projet de budget tous les postes qu'il estimait nécessaires pour que les divers départements du Secrétariat soient en mesure d'exécuter les programmes et activités approuvés par l'Assemblée générale sans avoir à recourir à du personnel fourni à titre gracieux. Elles ont fait observer que cela aurait pu être fait facilement, en réduisant simplement le nombre de postes à supprimer. D'autres délégations se sont félicitées de la réduction proposée du nombre global de postes. Certaines ont été d'avis qu'il ne fallait ménager aucun effort pour veiller à ce que la suppression des postes n'ait pas pour effet de réduire le nombre de postes aux classes de début (P-1 à P-3), auxquels on recrute des débutants par voie de concours.

11. Certaines délégations ont fait observer que, le Secrétariat connaissant actuellement des taux élevés de vacance de postes, les fonctionnaires en place ne pâtiraient pas de la suppression proposée d'environ 900 postes. Quelques-unes ont demandé si, vu l'ampleur des réductions de postes, il serait possible d'atteindre les taux indiqués de vacance de postes pour 1998-1999, à savoir 5 % pour les administrateurs et 2,5 % pour les agents des services généraux. Elles ont relevé dans le même temps que l'on s'attendait à ce que les chiffres indiqués concernant les vacances de poste pour 1998-1999 traduisent la réalité, ce qui représenterait un retour à la normale après la nécessité de maintenir des taux plus élevés que la normale en 1996-1997, afin d'amener les réductions budgétaires voulues. Plusieurs ont été d'avis qu'il fallait considérer le taux de vacance de postes comme un outil budgétaire, comme c'était le cas avant l'exercice biennal actuel, et non comme un objectif qu'il fallait atteindre pendant l'exécution du budget.

12. Nombre de délégations se sont inquiétées du changement de la méthodologie appliquée concernant le taux de vacance de postes uniforme, qui donnait la fausse impression que l'on avait réussi à obtenir un accroissement réel des ressources. Cela apparaissait dans plusieurs chapitres du budget, en particulier dans les chapitres portant sur le domaine économique. Ces délégations ont répété que la question devrait être examinée de façon approfondie lorsque la Cinquième Commission reprendrait ses travaux.

13. Nombre de délégations ont souligné qu'en période de réduction des effectifs, il fallait donner aux fonctionnaires la formation voulue pour qu'ils puissent assumer des fonctions et des responsabilités supplémentaires, et ont relevé à cet égard que l'on proposait d'augmenter les ressources destinées à la formation. Certaines, notant que cette augmentation ne représentait qu'un montant de 3 millions de dollars et que les ressources spécifiquement affectées à la formation du personnel ne représentaient actuellement que 0,6 % des dépenses de personnel, ont exprimé l'avis que, pour l'ONU, consacrer moins de 1 % des dépenses de personnel à la formation professionnelle et à la formation des cadres était insuffisant pour une organisation de cette taille, surtout dotée de responsabilités aussi diverses.

14. Certaines délégations se sont félicitées de l'accent que tous les bureaux mettaient à présent sur un programme de gros travaux d'entretien des locaux de l'Organisation aux fins de prendre en compte les facteurs santé et sécurité et de remédier à la détérioration progressive des bâtiments occupés par l'ONU.

15. Un grand nombre de délégations ont été d'avis que, le Secrétaire général s'étant montré prêt, comme les États Membres l'avaient demandé, à utiliser plus efficacement les ressources limitées mises à sa disposition, c'était à présent au tour des États Membres de veiller à ce que l'Organisation reçoive des ressources financières suffisantes, intégralement, ponctuellement et sans conditions, pour lui permettre de s'acquitter des tâches qu'ils lui avaient confiées.

16. Plusieurs délégations se sont déclarées profondément préoccupées par le fait que les ressources étaient réparties très inégalement entre les sous-programmes dans le cas de certains chapitres. Elles ont aussi réaffirmé la nécessité de fixer des priorités au sein des sous-programmes.

17. Une délégation a exprimé l'espoir que l'on ne mettrait pas encore une fois de côté les normes qui régissent le budget-programme pour atteindre une enveloppe budgétaire déterminée à l'avance qui se traduirait par une réduction devant être réalisée dans un laps de temps limité.

18. Un grand nombre de délégations ont été d'avis que prévoir les programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies en deçà d'un plafond précis et déterminé à l'avance n'était pas une fin en soi; il ne fallait pas modifier les tâches prescrites par l'Assemblée générale et les organes intergouvernementaux pertinents pour atteindre un certain niveau de dépenses aux dépens des programmes et activités, car les programmes étaient plus importants que le budget. En conséquence, ont-elles déclaré, le principal souci du Comité était d'examiner les programmes et activités prescrits et de veiller à ce qu'il en soit dûment tenu compte dans le budget.

19. Tout en se félicitant du fait que, grâce à la nouvelle présentation du plan à moyen terme, il était plus facile de voir les rapports entre les programmes et les ressources nécessaires pour les exécuter, certaines délégations ont regretté que le plan à moyen terme n'indique pas plus clairement les priorités que se fixait l'Organisation pour la période couverte par le plan. Les mêmes délégations ont noté que, comme pratiquement toutes les activités de l'ONU étaient prioritaires, il était difficile de prendre les décisions voulues quant à la répartition des ressources au sein de l'enveloppe budgétaire.

20. Plusieurs délégations ont fait valoir que le Comité avait examiné et recommandé des programmes en ayant pleinement conscience que les produits apparaîtraient clairement et intégralement dans le budget-programme devant être exécuté dans le courant du plan à moyen terme. Elles ont toutefois noté que, d'après l'introduction, il n'était pas tenu compte dans les propositions du Secrétaire général de la réorganisation de certains départements dans le domaine économique et social, de la rationalisation des services d'appui aux processus intergouvernementaux et de la réorientation des activités d'information, et que, faute d'avoir pu se fonder sur un tableau exact, l'étude actuelle du Comité était incomplète. Ces délégations croyaient toutefois comprendre que les trois programmes portant sur les domaines économique et social seraient entièrement repris dans les nouveaux arrangements structurels.

21. Plusieurs délégations ont estimé que l'exécution des programmes de développement revêtaient une importance majeure pour le Comité, étant donné qu'ils figuraient dans le plan à moyen terme adopté par l'Assemblée générale, et qu'il fallait préciser la façon dont toutes les tâches seraient reprises dans la nouvelle structure des trois départements économiques et sociaux.

22. Certaines délégations ont été d'avis que, concernant la réorientation du Département de l'information, il fallait prendre dûment en considération les directives établissant le Département, puisque l'Assemblée générale l'avait créé pour rendre des services aux États Membres dans le domaine de l'information. À cet égard, les Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les pays en développement, tiraient parti de ces services et verraient avec intérêt la façon dont, une fois la réorientation effectuée, le Département s'acquitterait des tâches qui lui étaient confiées.

23. De nombreuses délégations ont noté que le Secrétaire général fournirait des informations supplémentaires sur la façon dont les économies à réaliser dans le domaine de l'administration seraient réaffectées à des programmes de fond dans les domaines économique et social et des domaines connexes. Elles ont été d'avis que le montant des ressources que la réduction des postes envisagée permettrait de libérer devrait faire l'objet d'un examen attentif, notamment du point de vue des conséquences pour l'exécution des programmes ainsi que la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Elles ont également souligné qu'il faudrait tenir dûment compte du principe d'une représentation géographique équitable dans le cadre de toute réduction d'effectifs.

24. Certaines délégations ont noté que le processus de réforme laissait prévoir de nouvelles réductions dans le budget-programme. La plupart des délégations ont bien accueilli la réduction des dépenses non liées aux programmes et l'augmentation, en 1998-1999, du programme ordinaire de coopération technique comme suite à l'engagement pris par le Secrétaire général en faveur du développement économique et social.

25. Un certain nombre de délégations ont fait observer que le transfert des activités financées conjointement, qui ne figurent plus aux chapitres de dépenses sauf pour la part revenant à l'Organisation des Nations Unies, n'était qu'une simple modification comptable qui ne traduisait pas une réduction véritable du budget. Certaines délégations ont été d'avis qu'il aurait fallu passer à la budgétisation nette.

26. Un grand nombre de délégations ont indiqué qu'il importait de disposer d'informations sur les produits reportés, différés ou réduits en 1996-1997 et la place à y faire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, en sus du rapport sur l'exécution des programmes traitant de l'effet des mesures d'économies approuvées sur l'exécution des activités et programmes prescrits, ce qui leur faciliterait l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 1998-1999.

27. Certaines délégations ont fait observer qu'étant donné que le budget-programme coïncidait avec le début du prochain millénaire, elles se demandaient s'il ne conviendrait pas d'envisager des activités spéciales permettant de répondre à l'évolution des besoins de la communauté internationale à ce moment-là.

28. Lorsque le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les effets des mesures d'économies approuvées sur l'exécution des activités et programmes prescrits (A/C.5/51/53), de nombreuses délégations se sont déclarées profondément préoccupées par les incohérences et contradictions entre, d'une part, les assurances données aux États Membres que toutes les activités prescrites seraient pleinement exécutées dans les limites des ressources demandées pour 1998-1999, et, d'autre part, le contenu du rapport du Secrétaire général, qui confirmait clairement que l'exécution des activités prescrites se heurtait à de graves problèmes. Elles ont indiqué à nouveau que le Secrétariat devrait présenter un projet de budget révisé qui permette de surmonter les difficultés qu'il rencontrait et d'exécuter pleinement tous les programmes et activités prescrits.

29. De nombreuses délégations ont souligné que les mesures d'économie devaient renforcer l'efficacité et la productivité, et non le contraire. En outre, elles devaient être empreintes de rigueur tout en étant novatrices. Enfin, elles ne devaient pas servir d'excuse aux États Membres pour échapper à leurs obligations conventionnelles.

30. Une délégation a estimé que les effets de la réduction budgétaire de 154 millions de dollars avaient dû être contrebalancés par l'appréciation du dollar des États-Unis et les économies réalisées grâce aux mesures visant à améliorer l'efficacité. La même délégation a signalé que le rapport avait mentionné l'accroissement de la charge de travail du personnel de l'Organisation lié au taux de vacance de postes, ce qui affectait l'exécution des programmes, alors que par ailleurs une réduction de 1 182 postes était proposée. Quelques délégations ont demandé quels seraient les effets de la réduction proposée sur le budget de l'exercice 1998-1999.

31. De nombreuses délégations ont déploré que le Secrétariat n'ait pas été en mesure de présenter au Comité, pour examen, le chapitre 27C (Gestion des ressources humaines) et 27E (Services de conférence).

Conclusions et recommandations

32. Le Comité a remercié le Secrétaire général d'avoir présenté un budget-programme qui semblait s'inscrire dans les limites du plan général que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 51/220 et il a noté que le budget-programme correspondait à la structure du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 que l'Assemblée avait approuvé dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996 sur la recommandation du Comité.

33. Le Comité a noté que le montant total des ressources demandés par le Secrétaire général était sensiblement inférieur au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1996-1997; il a pris acte de l'assurance donnée par le Secrétaire général que cette réduction n'aurait aucun effet sur l'exécution intégrale de toutes les activités prescrites pendant l'exercice biennal 1998-1999.

34. Le Comité a conclu que le retard apporté à la présentation du rapport du Secrétaire général ne lui avait pas permis de s'en servir pour procéder à une évaluation approfondie de tous les chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ni d'identifier dans tous les cas les effets que pourrait avoir le projet susmentionné. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner le projet de budget-programme compte tenu du rapport.

35. Conformément à son mandat, le Comité décidera s'il y a lieu de réexaminer à la reprise de la session d'organisation les chapitres du projet de budget-programme qui seront affectés par les réformes une fois qu'auront été publiées les propositions budgétaires révisées.

36. Le Comité a souligné qu'il convenait d'assurer le financement du budget-programme une fois que l'Assemblée générale l'aurait approuvé.

37. Le Comité a déploré que le Secrétariat n'ait pas été en mesure de lui présenter, pour examen, les chapitres 27C (Gestion des ressources humaines) et 27E (Services de conférence).

38. Le Comité a recommandé que tout soit fait pour garantir que les suppressions de postes n'aient pas d'incidences sur le nombre de postes aux classes de début (P-1 à P-3), auxquelles on recrutait les débutants par voie de concours.

-----